



## 220051 - Faut il prendre un bain rituel dès la seule vue d'une femme étrangère (non apparentée) ou à la suite d'un entretien avec elle?

---

### question

Doit on se laver quand on a vu une fille porteuse d'une tenue courte ou serrée ou déshabillée et qu'on a pensé traiter avec elle sexuellement? Je ne veux pas dire que l'intéressé s'est masturbé ou a éjaculé ou fait d'autres choses pareilles car il s'agit d'une simple vision qui a déclenché une réflexion. La réalité est que, dans mon école, les filles s'habillent de manière provocante. Il m'arrive de découvrir une partie de leurs corps et de laisser mon imagination me propulser vers diverses horizons. Cependant, je me maîtrise dans la mesure du possible car je sais qu'il est interdit de regarder (les femmes) de manière à se donner des obsessions.

Doit-on prendre le bain rituel pour le seul fait d'avoir parlé avec une fille? Il s'agit d'un entretien ordinaire sans connotation sexuelle? Faut-il prendre ce bain dès la simple vision de la photo d'une femme nue? Il est vrai que je ne me masturbe pas car je sais que c'est un acte de désobéissance énorme. Bien au contraire, je m'efforce à baisser le regard dans la mesure du possible, ce qui n'empêche pas que de temps à autre mon regard tombe sur une fille et que je me mets à réfléchir.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, ce que vous avez évoqué concernant l'omniprésence de la tentation à cause de la désolante mixité se vérifie dans la fréquence des cas dans lesquels les contacts étroits entre hommes et femmes dans l'enseignement, au lieu de travail et ailleurs ont provoqué des tentations et contribué à la propagation d'actes condamnables. Combien a dit vrai celui qui ne parle pas sous l'impulsion de la passion (Bénédictio et salut soient sur lui) quand il dit: **Je ne laisserai pas après moi une source de tentation plus nuisible aux hommes que les femmes.** (Rapporté par al-Bokhari,



5096 et par Mouslim,2740) Voir pour davantage d'informations sur la manière de faire face à la tentation d'origine féminine la réponse donnée à la question n° 33651.

Cher auteur de la question,

Il convient que vous vous éloigniez des sources de tentation. Le fait de rester dans cette école vous expose à un mauvais sort. Le berger qui fait paître son troupeau tout près d'une réserve risque de l'y voir pénétrer comme le disait jadis ce poète:

«Pour se mettre à l'abri de Salmaa et de sa voisine

Il faut éviter, quoi qu'il arrive, de traverser sa vallée!»

Cherchez vous une école qui vous assure une bonne formation sans exposer ni votre personne ni votre foi à un danger ruineux, même si cela devait passer par des études par correspondance. Si cela s'avère difficile et si aucune école de votre pays n'est à l'abri de la mixité, veillez à vous conformer aux dispositions de la loi religieuse en baissant votre regard et en évitant d'engager des conversations avec les femmes.

Puisse Allah nous assister et vous assister à Lui obéir. Puisse -t-Il nous épargner les épreuves apparentes et cachées. Voir pour davantage d'informations la réponse donnée à la question n° [127946](#).

Deuxièmement, on n'est pas tenu de se laver pour le seul fait d'avoir vu une femme étrangère à vous ou vous être entretenu avec elle aussi long temps que vous n'aurez pas éjaculé. En cas d'éjaculation, il faut prendre un bain. Si l'éjaculation n'est due qu'au regard et à la réflexion, il suffit de laver le pénis et les testicules et de déverser de l'eau sur les parties touchés par le sperme de son vêtement.

Troisièmement, le musulman doit déployer un effort pour s'habituer à baisser son regard dans la mesure du possible. S'il lui arrive de regarder une femme involontairement, on le lui pardonne mais il doit se détourner tout de suite, comme cela est déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n° [1774](#). Vous devez contrôler votre regard et mettre fin aux mauvaises pensées qui



vous envahissent au lieu de vous laisser emporter par elles. Y couper court constitue le meilleur moyen de vous en débarrasser. Pour davantage d'informations, voir la réponse donnée à la question n° [20161](#).

Allah le sait mieux.